

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Band:** 8 (1935)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Boîte aux lettres

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SITUATION DU LOGEMENT A LAUSANNE

(Extrait du rapport présenté à la Commission du logement, le 7 décembre 1934, par M. le Dr Messerli, chef du Service communal d'hygiène.)

Jusqu'à la Révolution française et à la proclamation de l'indépendance vaudoise, Lausanne resta petite ville ; en 1803, elle ne compte que 9,965 habitants, en 1850, 15,744, en 1900, 45,486, en 1930, 75,915, d'après le recensement fédéral, et 83,294 avec hôtels et cliniques au 1<sup>er</sup> janvier 1931. Actuellement, notre ville compte 86,224 âmes, d'après le contrôle des habitants.

De 1800 à 1930, la population moyenne de Lausanne a augmenté comme proportion de 1 à 8,5, alors que cette augmentation est, pour l'ensemble de la Suisse, de 1 à 1,7 (Zurich, augmentation de 1 à 11, Bâle de 1 à 9,8, Berne de 1 à 7, Genève de 1 à 6). **On constate donc une grande disproportion entre l'accroissement de la population des villes et celui de la population du pays dans son ensemble.**

Se basant sur l'article 109 de la loi cantonale vaudoise du 12 mai 1898 sur la police des constructions et habitations ainsi conçu : « Si la maison est reconnue insalubre, le permis d'habitation est retiré et la maison doit être évacuée », la municipalité a procédé ces années dernières au retrait du permis d'habitation de deux quartiers complets (îlot rue du Pré-rue du Flon et îlot Pierre-Viret-Mercerie) et de 110 immeubles isolés ou contigus les uns des autres de la vieille ville. Elle a aussi démolit deux îlots dont elle était la propriétaire au bas de la Cheneau-de-Bourg et rue Pépinet.

D'une enquête faite en 1931 : 170 immeubles sur 5000 devraient être encore démolis ; ces 170 immeubles représentaient 610 appartements, soit environ le 3,7 % des immeubles et appartements de la ville. Ces chiffres sont minimes, si on les compare à ceux d'autres villes. Cela est dû au fait que la ville de Lausanne a déjà pris, depuis 1894 (après l'enquête Schnetzler sur les conditions de logement) des mesures pour l'amélioration du logement. On a assaini des anciens immeubles susceptibles de l'être, construit des logements ouvriers, maisons

familiales, etc., mouvement de construction qui fut repris dès 1918 et par la Commission des logements nommée en 1932 par le Conseil communal.

**Alors que dans d'autres villes suisses, la population eut peine à se loger de 1918 à 1925, on ne constata pas de pénurie réelle du logement à Lausanne.** Ces dernières années, par suite de l'intensification de la construction, on eut même de nombreux appartements inoccupés. En septembre-octobre 1933, une enquête fut faite pour en établir le nombre et un questionnaire fut adressé à tous les propriétaires lausannois.

En se basant sur les fiches du Service des impôts, 4163 questionnaires furent envoyés par le Service d'hygiène ; 3665 furent retournés, soit le 88 %. Ces formulaires faisaient mention de 20,056 appartements occupés et 1297 inoccupés. En tenant compte de la proportion des fiches non retournées, on peut estimer que le nombre des appartements libres était de 1450 (530 de trois pièces, 340 de quatre pièces, 243 de deux pièces, 170 de cinq pièces, 58 de une pièce, 55 de six pièces, 55 de sept à dix pièces.) D'autre part, les appartements en construction représentaient 2000 appartements nouveaux qui furent occupés dans le courant de l'année suivante.

A cette statistique, il y avait encore lieu d'ajouter les appartements inoccupés des environs immédiats constituant l'agglomération urbaine (Prilly, Renens, Pully, etc., chiffre évalué de 750 à 1000 appartements).

Il y avait donc au début de 1934, 3 à 4000 appartements de libres dans l'agglomération urbaine lausannoise.

**Actuellement environ 2000-2500 appartements sont inoccupés en ville et plus de 3000 dans l'agglomération urbaine.**

## BOITE AUX LETTRES

Nous ouvrons à nos lecteurs cette rubrique pour les demandes qu'ils auraient à faire au sujet des articles parus ou pour toutes suggestions concernant le programme de

notre *Bulletin*. Il est toujours agréable pour un rédacteur de recevoir des marques d'encouragement, d'intérêt ou même des critiques de la part de ses lecteurs ; aussi serions-nous reconnaissant à tous ceux qui voudront bien alimenter cette rubrique. Merci d'avance.

LA RÉDACTION.